



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE



Municipalité de
Saint-Gervais

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC)
G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, TENUE LE JEUDI 2 NOVEMBRE
2023 À 22H26, AU 150, RUE PRINCIPALE

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin

M. Marc Martineau

M. Vincent Bilodeau

M. Nicolas Turcotte

Mme Josée Lemieux

Tous formants quorum sous la présidence de M. Gilles Nadeau, maire.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais siège en séance extraordinaire ce 2 novembre 2023, à la salle du conseil municipal. Sont présents : Chacune des personnes ci-haut mentionnées s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Johanne Simms.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du conseil constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, Article 153, aux membres du conseil qui ne sont pas présents pour l'ouverture de la présente séance extraordinaire.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dossier(s) - administration
 - 3.1 Congédiement;
4. Période de questions;
5. Dossier(s) - varia, autre;
Ajout du point : Chauffage du local temporaire – ancien presbytère
6. Levée de l'assemblée.

231101 IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicolas Turcotte



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU D'adopter tel que présenté l'ordre du jour.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

3.1 CONGÉDIEMENT

ATTENDU la recommandation de Madame Johanne Simms, directrice générale, et les faits rapportés concernant l'employé n° 33.

231102 IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Martineau

APPUYÉ PAR Mme Josée Lemieux

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide en conséquence que l'employé n° 33 soit congédié à compter du 3 novembre 2023, puisque l'employé n'a pas su répondre aux exigences de l'Employeur ni aux exigences inhérentes à sa fonction;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employé de la présente résolution.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. DOSSIER VARIA

5.1 ATTENDU QUE tous les élus sont présents à cette séance et souhaitent ajouter le point suivant :

PARTAGE AVEC LE CPE L'ESCALE, INSTALLATION L'ESCALE DES MOUSSAILLONS DES COÛTS D'HUILE À CHAUFFAGE DU LOCAL TEMPORAIRE- ANCIEN PRESBYTÈRE

ATTENDU la demande du CPE l'Escale, installation l'Escale des Moussailons pour le partage des coûts de l'huile à chauffage de l'ancien presbytère;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué des travaux au système de chauffage dans le but de réduire la consommation d'huile (modification du brûleur de la fournaise, arrêt de la circulation de l'eau du chauffage pour le 2^e étage, fermeture du haut de l'escalier pour limiter les pertes de chaleur;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà fait une offre au CPE L'Escale, installation l'Escale des Moussailons pour le partage des coûts de l'huile à chauffage;

ATTENDU QUE le CPE L'Escale, installation l'Escale des Moussailons a avisé la municipalité de son refus de l'offre;

ATTENDU QUE la municipalité a posé des actions pour réduire la consommation d'huile à chauffage;



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

ATTENDU QUE le CPE l'Escale, installation l'Escale des Moussaillons a fait une nouvelle proposition de partage des coûts de l'huile à chauffage;

231103 IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Bilodeau

APPUYÉ PAR M. Nicolas Turcotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal refuse la nouvelle proposition faite par le CPE l'Escale, installation l'Escale des Moussaillons;

DE signifier au CPE l'Escale, installation l'Escale des Moussaillons que la Municipalité est disposée à maintenir sa première offre;

D'aviser le CPE l'Escale, installation l'Escale des Moussaillons que, dans l'éventualité d'un refus de leur part, les dispositions prévues dans le bail signé par les parties pour 2022-2023 s'appliqueront.

Résolution adoptée à l'unanimité.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

231104 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lemieux

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 10h32.

Je soussigné, maire de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

Gilles Nadeau,
Maire

Johanne Simms,
Directrice générale et greffière-trésorière



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Gervais

N° de résolution
ou annotation

